

ENQUÊTES DE BRANCHE

Parution du rapport de branche 2022



Ressources :

Plateforme <https://presanse.qualios.com>



Contact :

Pour toute information, les SPSTI peuvent contacter Ghislaine Bourdel : g.bourdel@presanse.fr

Le rapport de branche 2022 sur les données sociales de l'année 2021 et les effectifs au 1^{er} janvier 2022, qui répond à l'obligation légale des branches professionnelles, est paru. Cette nouvelle édition s'appuie sur un échantillon de 151 SPSTI, représentant 16 257 personnes physiques, soit 92 % des effectifs de la branche (hors spécialistes BTP).

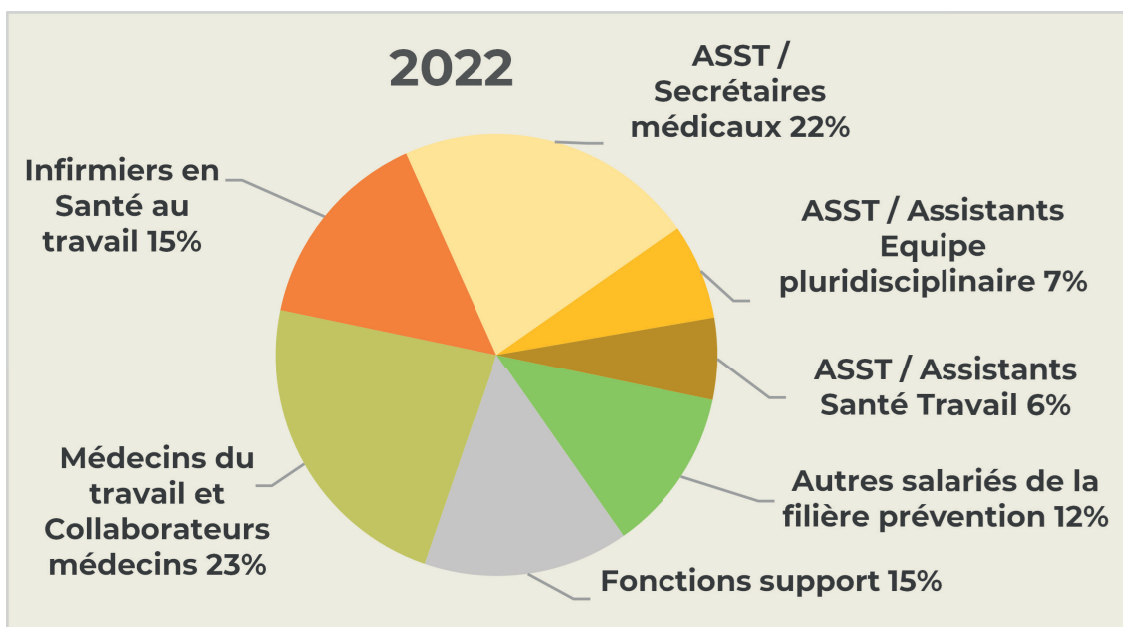
17 768 personnes au 1^{er} janvier 2022, pour 16 308 ETP

Hors spécialistes du BTP, les effectifs de la branche sont en progression de + 1 % par rapport à 2021.

Le nombre de médecins s'élève à 4 133 en personnes physiques, au 1^{er} janvier 2022 (médecins du travail et collaborateurs médecins), et à 3 478 en équivalents temps plein. Les effectifs de l'ensemble des médecins salariés des SPSTI diminuent de 3 % en personnes physiques et de 2 % en équivalents temps plein.

Parallèlement, le nombre d'infirmiers en Santé au travail poursuit sa progression (+ 7 % en 2022), de même que le nombre de préventeurs (+ 6 %).

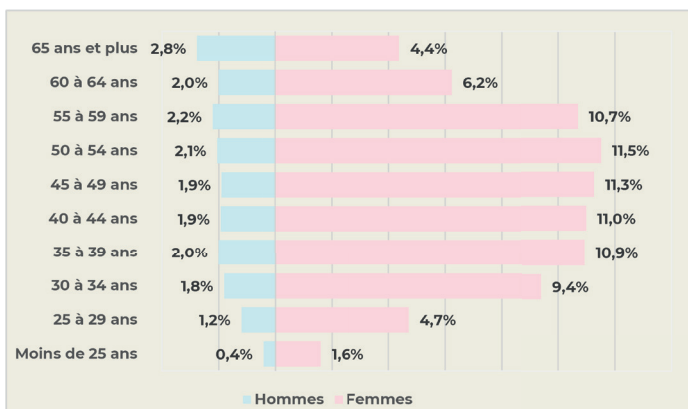
Répartition des salariés des SPSTI, en personnes physiques, par groupe d'emplois au 1^{er} janvier 2022



Une structure de l'emploi stable

55 % des effectifs sont âgés de 45 ans et plus, et les femmes représentent 82 % des effectifs. La part des cadres s'élève à 39 %, le temps partiel concerne 37 % des salariés, et 94 % des contrats sont des CDI.

Pyramide des âges de l'ensemble des salariés en 2021



7,1 % de travailleurs handicapés

93 % des SPSTI de 20 salariés et plus déclarent employer au moins 1 travailleur handicapé et 39 % d'entre eux ont recruté au moins 1 travailleur handicapé en 2021. Globalement, les travailleurs handicapés représentent 7,1 % des effectifs des SPSTI de 20 salariés et plus. 19 % des SPSTI de 20 salariés et plus ont eu recours à des contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services avec le secteur adapté ou protégé.

Emploi de travailleurs handicapés dans les SPSTI de 20 salariés en plus

	2019	2020	2021
% de Services ayant recruté au moins 1 travailleur handicapé*			38,5%
% de travailleurs handicapés dans les effectifs (ETP)	6,4%	6,6%	7,1%
% de Services ayant eu recours au secteur adapté ou protégé*			19,3%
% de Services n'ayant pas à verser de contribution à l'AGEFIPH	85,5%	82,2%	80,7%

* Questions posées uniquement en 2021.

Une masse salariale de l'ordre de 815 millions d'euros en 2021

En 2021, la masse salariale (primes comprises, hors cotisations sociales) des 151 SPSTI ayant répondu à

l'enquête, et dont les données relatives à la masse salariale ont pu être exploitées, est évaluée à 720 millions d'euros, en progression de 2,8 % par rapport à 2020. Au niveau de la branche, en extrapolant sur les effectifs moyens de l'ensemble des SPSTI, la masse salariale peut être estimée autour de 815 millions d'euros. Les effectifs globaux, en ETP ont quant à eux progressé de 1,1 %.

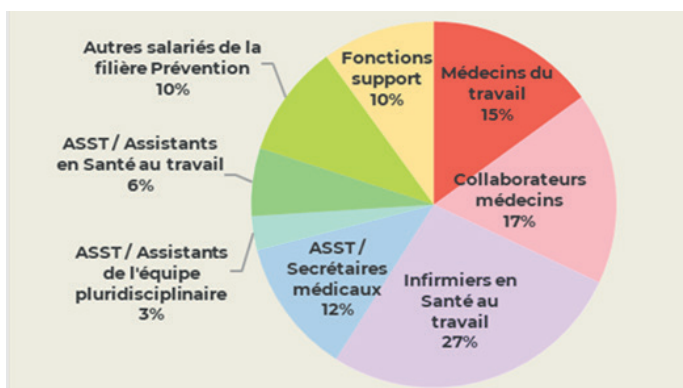
71 % de salariés bénéficiaires d'une formation en 2021

Avec un effort de formation de 4,2 % de la masse salariale, les SPSTI demeurent au-dessus des obligations légales.

Les dépenses moyennes de formation professionnelle s'élèvent à 1 888 € par salarié en 2021. Les contributions légales versées à l'URSAFF représentent 25 % de ces dépenses, les contributions conventionnelles et volontaires versées à l'OPCO Santé 13 %, la rémunération des bénéficiaires de la formation 29 %, les frais pédagogiques 29 %. Les autres dépenses (4 %) sont essentiellement constituées des frais de déplacements et de restauration.

Tous métiers confondus, 71 % des effectifs des SPSTI ont bénéficié d'au moins une formation en 2021. Les médecins (médecins du travail et collaborateurs médecins) représentent 25 % des salariés formés et 32 % des heures de formation, sachant qu'ils représentent 24 % des effectifs.

Répartition des heures de formation par groupe d'emplois en 2021



Comme chaque année, le rapport complet présente également des résultats détaillés sur la protection sociale (régimes de retraite, prévoyance, couverture santé, absentisme...), le dialogue social, le bilan des accords de branche, le profil démographique et les rémunérations des principaux groupes d'emploi.

Le rapport complet sera prochainement disponible pour les adhérents sur la plateforme Qualios.

Présanse remercie les Services qui ont pris le temps de répondre à l'enquête, et encourage l'ensemble des SPSTI à se mobiliser pour la prochaine phase de collecte, dès le début de l'année 2023. ■